Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260321-DCM2026032102-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Date de convocation
Le 17.03.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h00 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : H. AGAESSE ; P. COMMEREUC ; J-M DAVY ; N. GALLAIS ; F. HEDE ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; M-L. SAUDRAIS ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absente excusée : A. LAVIEILLE.
Pouvoir : A. LAVIEILLE à H. AGAESSE.
Secrétaire de séance : M-L SAUDRAIS.

DCM-2026-03-21/02 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.**

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 23 mars 2026
Le Maire, Françoise HEDE *Le secrétaire de séance*

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)